INSTITUT DE LA SAINTE-FAMILLE

Concernant les internes de 4ème et 5ème année

Autorisation exceptionnelle de sortie du vendredi midi

Je soussigné(e) …… responsable légal de
……élève de……autorise ma fille :

- A manger en ville 1 vendredi sur 2 (selon le planning établi).

Remarque : le repas pourra être retiré au self (barquette de frites, compris dans le prix de la pension) ou pris à l'extérieur (aux frais de l'élève).

Date : Signature du responsable légal :

Rue de Montmédy 2 – B 6760 Virton Tel.063/58.88.60 – Fax 063/58.88.70
internat@isfvirton.be – www.isfvirton.be – www.facebook.com/isfvirton
Matricule 8 225 009 – Fase 2758